

Avis au public

Commune de Laizé – Enquête publique portant sur la révision du POS valant élaboration du PLU

Par arrêté en date du 26 octobre 2017, le Maire de la commune de Laizé a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du POS (Plan d'Occupation des Sols) valant élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné M. Pierre FAVRE, Directeur d'agence bancaire en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Laizé, 35 rue du Prieuré, 71870 Laizé, du 17 novembre au 18 décembre 2017 inclus, soit pendant 32 jours.

Le commissaire recevra le public les :

- 17 novembre, de 9h à 12 heures
- 23 novembre de 15h30 à 18h30
- 9 décembre de 9 h à 12 heures
- 18 décembre de 15h30 à 18h 30.

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site www.laize.fr, en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le poste du secrétariat de la mairie de Laizé, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 16h à 18 h30.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- Soit sur le registre d'enquête,
- Soit les adresser, avec la mention : **OBJET : PLU**, par courrier postal à : Mairie de Laizé, à l'attention de M. Pierre FAVRE, commissaire enquêteur, 35 rue du Prieuré, 71870 Laizé et par courrier électronique à mairie.laize@wanadoo.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Laizé et à la préfecture de Saône-et-Loire aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire, et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

A Laizé, le 26 octobre 2017

Le Maire, Hélène FRIAT

